

Réglement

L'ORGANISATION

L'Abzac Running Club est une association à but non lucratif. Il organise ainsi une course pédestre de 7km et 12km, une course enfant ainsi qu'une marche le dimanche 22 juin 2025 à Abzac pour aider l'association Vaincre la Mucoviscidose. Tous les bénéfices seront alors reversés aux associations : Vaincre la Mucoviscidose et le Don d'organes.



Article 1 : Les épreuves

Course pédestre de 7km (cadets à vétérans)

Course pédestre de 12km (cadets à vétérans)

Canicross de 7km (cadets à vétérans)

Canitrail de 12km (cadets à vétérans)

Randonnée pédestre / Canimarche de 7km (Ouvert à tous)

Courses pédestre enfants :

- 500m sur route (année de naissance 2019 à 2016)
- 1500m sur route (année de naissance 2015 à 2013)
- 3000m sur route (année de naissance 2012 à 2010)

Article 2 - Modalités d'inscription

Les inscriptions aux épreuves se font exclusivement par l'intermédiaire de l'organisateur via le site <https://protiming.fr>.

Il appartient à chaque coureur de s'assurer du bon enregistrement de son engagement en consultant la rubrique « Vérifier mon inscription ».

Le nombre total d'inscrits pour les différentes courses pédestres ne pourra en tout état de cause dépasser le nombre de 500 participants (hors marche/canimarche et course enfant).

La date limite des inscriptions est fixée au **samedi 7 juin 2025** selon places disponibles.

Documents à fournir lors de l'inscription :

- **Une licence fédérale** en cours de validité pour les licenciés de la FF Athlétisme.
- **Pour les adultes non licenciés à la FF Athlétisme : l'attestation du Parcours de Prévention Santé (PPS) ou** un certificat médical de non-contre-indication à la compétition de course à pied de moins d'un an (mineurs)

Pour les mineurs, une **autorisation parentale** devra être fournie en complément.

Pour le canitrail, canicross et canimarche : voir règlement Cani Sport (annexe).

Frais de participation : (tous frais inclus)

- 12km (course pédestre / canitrail) : 15€
- 7km (course pédestre / canicross) : 10€
- 7km (marche / canimarche) : 10€
- Courses pédestre enfants : 5€
- Un tee-shirt sera offert et réservé aux coureurs/marcheurs inscrits

Règlement des frais de participation :

- Par **Carte Bleue** depuis le site internet de la course via le site de PRO-TIMING
- Aucun remboursement ne sera effectué après règlement des frais d'inscription, s'agissant d'une manifestation caritative

Retrait des dossards :

- **A privilégier** le samedi 21 juin 2025 de 10h à 18h au **Centre Culturel d'Abzac**
- Le dimanche 21 juin 2025 de 7h30 à 8h30 à l'**Espace Jeune d'Abzac**

Article 3 - Départ

- Tous les départs des courses pédestre et marches auront lieu à la salle des fêtes d'Abzac
- Les départs des courses pédestre et canitrail/cross est à 10h00 pour le 12km et 10h30 pour le 7km. Pour le canitrail et canicross, les départs se feront par vague de 20/25 chiens toutes les 2 minutes.
- Le départ des marcheurs / cani-marcheurs s'effectuera à 9h50
- Le départ des courses pédestre enfants est à 11h30
- Un dossard numéroté sera fourni par l'organisation. Tous les inscrits devront fixer leur dossard de manière visible pendant toute la durée de la course.

Article 4 - Parcours 2025

Un parcours nature original est proposé au cœur des bois d'Abzac le long du ruisseau Petit Palais et du lac des 5 chemins, avec un passage par le Château d'Abzac. Il comprend des routes goudronnées et chemins de terre. Attention, certaines zones dans les bois peuvent être techniques (racines et autres obstacles naturels).

Selon la météo du moment et en cas de terrains boueux, il est conseillé d'utiliser des chaussures de trail plus adaptées à ces conditions.

Article 5 - Modifications du parcours

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement de frais divers.

Article 6 - Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs et partenaires à utiliser les adresses mails des participants ainsi que les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi.

Article 7 - Assurances

L'Abzac Running club a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie SMACL Assurances qui ne garantit que les conséquences des accidents dont il serait reconnu responsable en tant qu'organisateur de la course.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leur propre risque.

En cas d'abandon, de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dérogée.

Les coureurs s'engagent à parcourir l'itinéraire prévu, à respecter la signalisation routière et le code de la route en empruntant le côté droit de la chaussée, à respecter les vignobles traversés. Les routes sont généralement non fermées à la circulation.

Il est interdit d'effectuer le circuit en VTT.

Le responsable légal d'un enfant mineur participant à un des parcours est considéré avoir donné son autorisation, et s'être assuré de son aptitude à courir.

L'organisateur décline toute responsabilité relevant de faits volontaires et intentionnels par les coureurs, ainsi que de toutes pertes ou avaries.

Article 8 - Ravitaillements

Un ravitaillement sera proposé aux coureurs durant l'épreuve des 12km (course et canitrail) et à l'arrivée pour tous les inscrits. Ainsi que pour nos amis les bêtes.

Article 9 - Arrivée

- Elle aura lieu à la salle des fêtes d'Abzac
- Les marcheurs et les courses enfants ne seront pas chronométrés

Article 10 – Prix

- La remise des prix pour les coureurs aura lieu à partir de 12h30
- Pour chaque course (classique et cani) ainsi que pour la marche, trois dossards seront tirés au sort et recevrons un prix
- Attention les prix ne seront remis que si **la personne est toujours présente**, en cas d'absence, le prix sera remis en jeu.
- Course enfant : chaque enfant recevra une médaille à la fin de la course